

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20 -03-2026

Exercice	2026
Conseillers	15
Présents	15
Votants	15
Procuration	00

L'an deux mil vingt six
Le vendredi vingt mars
Le Conseil Municipal de la commune de Nuaille-d'Aunis
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
Sous la présidence de Mme ROBIN Marion, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal: 16 mars 2026.

PRESENTS: Mmes Marion ROBIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, GAUTHIER Emmanuelle, DELOSIERE Martine, BLOT Cyrille, GAILLARD Karelle, MARTINEAU Pascale, MARTZLOFF Claire, MMS JARDIN Stéven, CHAGNAUD Jean-Marc, DAROUX Rémy, MICHAUD Frédéric, GROHAN Hervé, MARIONNAUD Aurélien, HAUCHECORNE Sylvain.

ABSENTS:

SECRETAIRE: Mme Edwige MADEUX-DUBOIS

OBJET : INDEMNITES ELUS

- Vu l'élection du Maire et des adjoints le 20 mars 2026
- Vu la note d'information
- Vu le CGCT article L 2123-20 à 2123-24
- Vu l'enveloppe disponible de 119,84 % de l'indice brut 1027

Le Maire et les adjoints souhaitant conserver les taux des indemnités inférieurs aux recommandations de la loi 2015-366 - soumettent au Conseil Municipal cette volonté de déroger à la loi et de fixer comme suit lesdites indemnités.

🗳 Maire : 55,7 % (taux fixé) de l'indice brut 1027, soit 55,70% de l'indice brut 1027

🗳 1er adjoint : 73,39 % de 21,38 % (taux fixé) de l'indice brut 1027, soit 15,690 % de l'indice brut 1027

🗳 2è adjoint : 73,39 % de 21,38 % (taux fixé) de l'indice brut 1027, soit 15,690 % de l'indice brut 1027

🗳 3è adjoint : 73,39 % de 21,38 % (taux fixé) de l'indice brut 1027, soit 15,690 % de l'indice brut 1027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, à compter du 20 mars 2020 inclus les taux des indemnités ci-dessus dans le respect de l'enveloppe disponible, ainsi que la volonté du Maire et des Adjoints à déroger à la loi 2015-366, avec des taux inférieurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, Affiché le 20/03/2026,

Pour Copie Conforme, En Mairie, le 20/03/2026

Le Maire, Marion ROBIN.

La Secrétaire de séance, Edwige MADEUX-DUBOIS.

